



DECISION n° 2024-099

VILLE DE LAMBESC

Portant sur la signature de l'avenant 1 au contrat n° 2023-046 :
« Refonte du site de Lambesc-charte graphique-socle technique-déploiement et accompagnement »
Avec EDITICPUBLIC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le Service Juridique de la collectivité en date 28 Mai 2024 ;

CONSIDERANT qu'un avenant au contrat susvisé est nécessaire pour proroger de 4 mois le délai de la prestation soit jusqu'au 30 Septembre 2024 ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- de signer l'avenant n° 1 au contrat n° 2023-046 relatif à la refonte du site de Lambesc-charte graphique-socle technique-déploiement et accompagnement avec la société EDITICPUBLIC sise 302 Rue de la Gare – l'Ombrière bâtiment C – 13770 VENELLES

Article 2.- Le présent avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière :

- Montant initial du contrat : 11 975.00 € HT soit 14 370.00 € TTC
- Montant du marché à l'issue de l'avenant n° 1 : 11 975.00 € HT soit 14 370.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 28 Mai 2024

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence